

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Carolynne Caillé-Demers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8061c26e94782f3f07692ad2>

Date d'obtention : 2020-10-21 15:33:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord vérifier si l'intention du geste était malveillante ou impulsive, remplir des rapports avec les gens impliqués et impliquer le service de police selon notre entente avec le milieu. Nous devons obligatoirement agir dans la situation si le geste a des répercussions au niveau scolaire et remplir le formulaire sexto. Dans tous les cas, si les photos sont dans les téléphones des jeunes en questions, et qu'il s'agit de pornographie juvénile, nous devons confisquer immédiatement le cellulaire et appeler au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que dans tous les cas, il faut bien évaluer ce que nous disent les gens et aller au bout de notre processus. Que c'est important de valider les informations reçues auprès d'autres acteurs. Si un parent vient nous voir et que l'autre jeune est majeur, nous devons envoyer le parent au service de police, sauf si cela impacte le ou les jeunes au niveau scolaire. Dans tous les cas, nous ne devons JAMAIS regarder des photos de pornographie juvénile, sous peine de causer une infraction criminelle. Il est important de confisquer tous les cellulaires nécessaires de la part des jeunes impliqués qui pourraient contenir des photos afin de ramasser le plus de preuves.

Qu'une fois que nous avons envoyé le ou les formulaires bien complétés, nous devons laisser la police travailler, car nous ne sommes pas mandataires du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre le téléphone des jeunes (je crains une forte réaction de leur part malgré le fait que je puisse les rassurer).

Rediriger un parent vers un service de police avec son jeune, le parent pourrait nous en vouloir et ne pas comprendre l'intervention en raison de son émotivité.